



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction de baignade et de navigation :

Nouvelle mise à l'enquête aux Grangettes

Mise à l'enquête publique des Départements de la sécurité et de l'environnement et des infrastructures : elle concerne une interdiction de navigation et de baignade sur le site marécageux des Grangettes à Noville entre la plage communale du Grand Canal et le Vieux Rhône. C'est dans le cadre de la protection des marais et des oiseaux que s'inscrit cette mise à l'enquête coordonnée qui a reçu l'aval des organisations de protection de la nature.

Le Département des infrastructures soumet à l'enquête le projet de modification du Plan d'affectation cantonal (1995). Ces modifications portent en particulier sur l'affectation de la zone lacustre située dans ce site marécageux d'importance nationale en tenant compte des différentes sensibilités des milieux intéressés et de la nécessité de préserver la faune et l'avifaune en particulier. Une zone d'environ 800 mètres de long entre la Plage communale du Grand Canal et le Vieux Rhône serait interdite d'accès tant par le lac que par la rive. Ces modifications découlent de décisions relatives aux oppositions et recours déposés lors de la mise à l'enquête du PAC en 1995.

Le Département de la sécurité et de l'environnement soumet lui à enquête publique un projet de Plan d'affectation cantonal, portant sur les circulations dans ce même périmètre. Il s'agit essentiellement de définir les routes et cheminements qui sont ouverts au public (cyclistes, cavaliers, piétons).

L'ensemble de ces modifications ont fait l'objet d'une concertation avec la commune de Noville et les différentes organisations concernées qui s'occupent de la protection de la nature et de la défense des usagers de ce site.

La mise à l'enquête qui débute aujourd'hui, durera 30 jours.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 octobre 2000

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Philippe Gmür, conservateur de la nature, 079 237 42 55 Sylvie Moser, service de l'aménagement du territoire, 021 316 74 15